



Prescription de PPC selon l'arrêté du 13/12/2017 Place et modalités des « DPC sommeil »

Christophe Petiau

Syndicat de Médecine du Sommeil et de la Vigilance

Lilles, 23 Novembre 2018



Prescription PPC (initiale ou renouvellement) > 01/01/2020

- Pneumologue
 - Diplôme ouvrant droit au titre « pathologies du sommeil »
 - Médecin ayant validé un parcours de DPC « Sommeil »
 - Attesté par le Conseil National Professionnel de sa spécialité ou par le Collège de Médecine Générale
 - Sur des règles communes recommandées dans le cadre de la FTS (Formation Transversale Spécialisée) « Sommeil »
 - Validé par le CNOM
- ✓ *Dérogation : renouvellement possible par médecin traitant à partir du 3^e renouvellement annuel pour patients observants et sans complication*



Réunion FSM « Fédération des Spécialités Médicales » (Déc 2017)

- 2 représentants de chaque CNP concerné
 - Présents : Cardio, Endocrino, Neuro, ORL, Pneumo
 - Présidée par Yves Grillet, vice-président de la FSM
 - Pas de représentant de la FST Sommeil ou de la SFRMS
- Elaboration des règles communes pour les DPC « Sommeil »
 - Formation de 40 heures pour les médecins sans expérience
 - Formation de 6 heures pour les médecins avec expérience
 - Pré-requis (déclaratif) pour formation 6 heures à l'appréciation de chaque CNP
- Ne concerne pas les généralistes



Réunions du comité pédagogique national de la FST « Sommeil »

30 janvier – 22 février – 29 mars 2018

- 11 membres, universitaires
- Nommés par leurs collèges d'enseignant
 - Cardio
 - Maxillo
 - Stomato
 - Geriatrie
 - Med du travail
 - Neuro
 - ORL
 - Pédiatrie
 - Physio
 - Pneum
 - Psy
- ☛ Règles communes pour les DPC sommeil



3 niveaux de connaissances préalables

- **Expert en ventilation par PPC**
 - 5 ans d'expérience clinique
 - Exercice en environnement pluridisciplinaire
 - Prise en charge de cas cliniques complexes
- **Prescripteur actuel de PPC (engagement sur l'honneur)**
 - 50 polygraphies dans l'année précédente
 - File active \geq 20 patients sous PPC
 - A prescrit des OAM
- **Nouveau prescripteur de PPC**



DPC « sommeil » Nouveau prescripteur

- 40 heures
 - ≥ 30 heures présentielles
 - ≥ 20 heures d'ateliers pratiques
 - $\geq 50\%$ assuré par médecin expert en PPC`
 - Si prêt de matériel : ≥ 2 fabricants et/ou ≥ 2 prestataires
- ☛ Acquisition de connaissance générales et pratiques

DPC « sommeil » Niveau avancé

- 6 heures présentielles
 - 100 % assuré par médecin expert en PPC`
 - Si prêt de matériel : ≥ 2 fabricants et/ou ≥ 2 prestataires
- ☛ Harmonisation des pratiques



Contenu de la formation

Processus diagnostic

Indications thérapeutiques

Suivi du traitement

Contexte réglementaire



Discussion

- **Grande avancée par rapport au vide précédent**
- **Excellent travail du comité pédagogique de la FST « Sommeil »**
- **Critères discutables pour « prescripteurs actuels » ...**
- **Rôle de la SFRMS ?**
 - « Environnement pluridisciplinaire » / Centre agréé ?
 - « Médecin experts » ?
- **Place des généralistes ?**